Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212201032-20251208-45_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°45

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 25/11/25
Date d'affichage : 25/11/25

Objet de la délibération
Défense contre une requête devant le tribunal administratif de Rennes

Séance du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le 8 décembre à dix-neuf heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAINCHE Jean-Paul, Maire.

Présents : MM. GAINCHE, ARMANGE, HEMERY, Mmes ROUXEL, DJIAN, AUFFRET, CARCELLE, CORNIET, COUDÉ, FOUGERIT, MM. CAMPION, FOUTEL, GABRIEL, RICHTER.

Absente représentée : Mme THALMANN par Mme ROUXEL

Mme ROUXEL a été nommée secrétaire.

Par courrier en date du 10 novembre 2025, M. le greffier en chef du tribunal administratif de Rennes nous a transmis la requête n°2507041-3, déposée par Maître Pierre-Olivier DUROS, avocat au barreau de Rennes,

Cette requête vise le recours en annulation à l'encontre du contrat de bail conclu entre la commune et la société FREE MOBILE, comme l'indique la délibération du conseil municipal du 21 octobre 2024.

Il vous est donc proposé :
- d'autoriser Monsieur le Maire à ester dans l'instance enregistrée sous le n°2507041-3 par devant tribunal administratif de Rennes ci-dessus rappelée ;
- de désigner comme avocat Maître Marjorie BOCQUET, avocat inscrit au barreau de Saint - Malo Dinan, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'honoraires ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :
- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Rennes, dans la requête n° n°2507041-3 par devant tribunal administratif de Rennes ;
- Désigne Maître Marjorie BOCQUET pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-s/RANCE - Côtes d'Armor

Jean-Paul GAINCHE

La secrétaire de séance,

Sandrine ROUXEL